

Public Visé

La formation s'applique à toute personnes ayant déjà suivi la formation initiale SCN1.

Cette formation rentre dans le processus d'habilitation HN2

Pré Requis

- Être en possession d'un certificat de stage (formation initiale ou recyclage) SCN1 (validité 4 ans)

ET

- Savoir lire, écrire, comprendre la langue d'enseignement

ET

Justifier d'une expérience d'au moins trois interventions distinctes en tant qu'intervenant habilité à minima HN1 en CNPE

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- D'appliquer les règles de base spécifiques à l'exploitant relatives à la sûreté nucléaire (y compris les pratiques de fiabilisation) et à l'assurance qualité.
- D'appliquer les règles de base relatives à la sécurité conventionnelle (RPP) en tant que chargé de travaux et/ou contrôleur technique.

Méthodes et moyens pédagogiques

Pédagogiques :

- Formation théorique et pratique, réalisation de scénarii formatifs sur chantier école.

Techniques :

- Utilisation de **CIN Interactiv System** :
 - Identification en temps réel par le formateur des acquis des stagiaires
 - Démarche active pour les stagiaires
- VAT réalisée sur tablette

- Salle équipée et chantier école agréé par EDF et certifié CEFRI F

Humains :

- 2 Formateurs habilités à partir de 7 stagiaires lors des mises en situations sur chantier école

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur habilité

Parcours pédagogique

- Le rôle du chargé de travaux au sein de l'organisation d'un CNPE.

- Les référentiels applicables au chargé de travaux.

- Les exigences fixées par la Division Production Nucléaire (DPN) aux chargés de travaux prestataires sur CNPE :

- Assurance qualité (NT 85/114)

- Qualité et fiabilisation des interventions (leviers MQME dont PFI)

- Sécurité (RPP)

- Sûreté (incendie, FME, SE)

- Mise en situation sur chantier école

- VAS : Validation des Acquis en Situation

- VAT : Validation des Acquis Théoriques

- Synthèse

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis théoriques (VAT).

Validité : 4 ans (impossibilité d'intervenir sur CNPE au-delà de cette échéance)

Durée du Recyclage : 2 jours

Attestation de formation et certificat de stage.

Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter

Durée

28.00 Heures

4 Jours

Effectif

De 2 à 12 Personnes